

Association Notre Dame de Salut

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 79 Avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'Association Notre Dame de Salut ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec BIPEL

Personnes concernées :

- ***M. Matthieu Guignard : Président du Conseil d'Administration au sein de votre association et membre du Conseil de Surveillance de Bipel ;***
- ***M. Cédric Bloquet : Vice-Président du Conseil d'Administration au sein de votre association et Directeur du Bipel.***



Nature et objet :

Convention de mise à disposition à but non lucratif, conclue entre l'entreprise Bipel l'utilisatrice et l'association Notre Dame du Salut, prêteuse de main d'œuvre.

Modalités :

L'association Notre Dame de Salut met à disposition de la société Bipel un salarié à compter 1^{er} janvier 2025. La mise à disposition porte sur 100% du temps de travail du salarié. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le montant refacturé à la société BIPEL s'élève à 23.184 € et correspond à la rémunération du salarié sur l'exercice.

2. Avec La Fondation Adveniat

Personnes concernées :

- **M. Jacques Nieuviarts : Administrateur au sein de votre association et membre du Comex à la Fondation Adveniat ;**
- **M. Jean Clavery : Administrateur au sein de votre association et membre du Comex à la Fondation Adveniat.**

Nature et objet :

Contribution financière sans contrepartie.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2025, la fondation Adveniat a fait un don d'un montant de 20.000 € à l'association Notre Dame de Salut.

3. Avec Bayard Presse

Personnes concernées :

- **M. Matthieu Guignard : Président du Conseil d'Administration au sein de votre association et membre du Conseil de Surveillance au sein de Bayard Presse ;**
- **M. Cédric Bloquet : Vice-Président du Conseil d'Administration au sein de votre association et Directeur au sein de Bayard Presse ;**
- **M. Sébastien Antoni : Vice-Président du Conseil d'Administration au sein de votre association et journaliste, Chef de grande rubrique au sein de Bayard Presse.**

a) Contribution volontaire en nature

Nature et objet :

Prestation de services de publicités et d'impressions.

Modalités :

Bayard Presse a effectué pour le compte de l'association des prestations publicitaires et d'impressions dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du pèlerinage national. Ces prestations, réalisées à titre gracieux, ont été valorisées à hauteur de 180.147,46 €.

b) Contribution financière

Nature et objet :

Contribution financière sans contrepartie.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2025, la société Bayard Presse a fait un don d'un montant de 4.000€ à l'association Notre Dame de Salut.

c) Mise à disposition d'Administrateurs

Nature et objet :

Mise à disposition de M. Cédric Bloquet et de M. Matthieu Guignard en qualité d'administrateurs de l'association sur la base du volontariat.

Modalités :

Les heures effectuées dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs hormis celles couvrant la période de l'édition 2025 du pèlerinage n'ont pas été valorisées.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes

ADVOLIS

Signé par Nicolas Aubrun
Le 15 juin 2026



doc_wV55
tx_DPQoYIVW7BgZ

Nicolas Aubrun